

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield tenue le mardi 19 janvier 2016 à 19 heures, à la salle réservée aux délibérations du conseil, sise au 2^e étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, Salaberry-de-Valleyfield.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Denis Laître, Jean-Marc Rochon, Louise Sauvé, Jacques Smith, François Labossière, Jean-Luc Pomerleau et Normand Amesse, sous la présidence de M. le maire Denis Lapointe, formant quorum.

Est absent M. le conseiller Patrick Rancourt.

Sont également présents M. Pierre Chevrier, directeur général, et M. Alain Gagnon, greffier.

M. le maire Denis Lapointe déclare la séance ouverte.

RECUEILLEMENT ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire Denis Lapointe déclare la séance ouverte et procède à un moment de recueillement.

PÉRIODE QUESTIONS

Une (1) personne manifeste le désir de s'exprimer sur les sujets suivants lors de cette première période de questions :

- Demande d'information à l'effet de savoir s'il existe un règlement municipal concernant les poêles à bois.

2016-01-001 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

À l'invitation du maire Denis Lapointe, les membres du conseil prennent connaissance de l'ordre du jour préparé pour la séance ordinaire du 19 janvier 2016.

ATTENDU QUE l'ensemble des dossiers est soumis pour décision au conseil municipal selon les projets de rapports au conseil relativement à chacun des points de l'ordre du jour;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
appuyé par M^{me} la conseillère Louise Sauvé,
et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 19 janvier 2016, tel que préparé, à savoir :

1. **RECUEILLEMENT ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
3. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
4. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 DÉCEMBRE 2015 ET DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 DÉCEMBRE 2015**

5. CABINET DU MAIRE

- 5.1 Demande d'appui au projet « Train Océan 150 »

6. DIRECTION GÉNÉRALE

- 6.1 Annulation d'une promesse d'achat d'un terrain et de la résolution 2014-09-500 relative à la vente d'un terrain situé dans le parc industriel et portuaire Perron à la compagnie Argex Titane inc.
- 6.2 Annulation de la résolution 2013-01-004 relative à la vente d'un terrain situé dans le parc industriel et portuaire Perron à la compagnie Nemaska Lithium inc.
- 6.3 Annulation de la résolution 2014-06-291 relative à l'option d'achat en faveur de la compagnie Diageo Canada inc. d'un terrain situé dans le parc industriel et portuaire Perron
- 6.4 Nomination de lieu

7. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

- 7.1 Acceptation de la démission de monsieur Hugo Villemure-Houde au poste de pompier temporaire au Service de sécurité incendie
- 7.2 Acceptation du départ de monsieur Yvon Gagné à titre de pompier à temps partiel au Service de sécurité incendie
- 7.3 Nomination au poste de journalier au Service de l'environnement et des travaux publics
- 7.4 Ratification d'embauche et de départ de personnel pour la période du 13 décembre 2015 au 16 janvier 2016

8. SERVICE DU GREFFE

- 8.1 Dépôt du procès-verbal de correction de la résolution 2015-12-572
- 8.2 Dépôt du procès-verbal de correction de la résolution 2015-12-592
- 8.3 Nomination d'un maire suppléant

9. SERVICE DU CONTENTIEUX

- 9.1 Désignation d'un substitut au procureur principal à la cour municipale commune de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield
- 9.2 Entente intermunicipale relative à l'implantation par la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka d'une tour de communication et accessoires sur son territoire et l'utilisation de celle-ci par la Ville de Salaberry-de-Valleyfield afin d'améliorer pour son territoire la couverture radiofréquence incendie

10. SERVICE DES FINANCES ET DE L'INFORMATIQUE

- 10.1 Approbation du registre des chèques émis numéros 82901 à 83270 totalisant 3 481 469,72 \$ et du registre des paiements Internet émis numéros 1112 à 1163 totalisant 2 269 679,13 \$
- 10.2 Dépôt du rapport budgétaire au 31 décembre 2015
- 10.3 Nouvelle norme comptable relative au passif au titre des sites contaminés pour l'exercice 2015

11. SERVICE RÉCRÉATIF ET COMMUNAUTAIRE

- 11.1 Octroi d'une aide financière à différents organismes occupant les édifices Raphaël-Barrette, Jacques-Viau et Jean-Baptiste-Séguin
- 11.2 Octroi d'une bourse à Olivier Ménard à titre de soutien financier à l'élite sportive
- 11.3 Protocole d'entente avec le Club d'escrime du Roussillon relatif au versement d'une aide financière et à l'octroi d'une aide en ressources humaines et matérielles dans le cadre du Championnat provincial en escrime
- 11.4 Protocole d'entente avec le Club de gymnastique CampiAgile relatif au versement d'une aide financière pour l'exploitation du Club
- 11.5 Protocole d'entente avec Valspec inc. relatif au versement d'une aide financière pour l'exploitation de la salle Albert-Dumouchel du Collège de Valleyfield

12. SERVICE DE L'URBANISME ET DES PERMIS

- 12.1 Acceptation finale et cession de rue et de parc dans le cadre du développement de la rue du Noroît dans le projet résidentiel Pointe du canal
- 12.2 Échange de terrains situés rue Jacques-Cartier avec madame Julie Sauvé et monsieur Ghislain Tremblay
- 12.3 Vente d'une partie du lot 3 473 322 située dans l'emprise de la rue Armand à madame Pascale Daignault

13. SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS

- 13.1 Adhésion au Regroupement des maires pour la réduction des gaz à effet de serre
- 13.2 Annulation de l'appel d'offres 2015-42 relatif à la démolition de l'usine de filtration du secteur Grande-Île

14. INVITATIONS À SOUMISSIONNER

- 14.1 Invitation à soumissionner 2015-ING-25 : services professionnels d'ingénierie dans le cadre des travaux de réaménagement de la rue Jacques-Cartier

15. RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

- 15.1 Avis de motion pour un règlement modifiant le Règlement 214 portant sur les colporteurs - (RMH-220)
- 15.2 Avis de motion pour un règlement modifiant le Règlement 216 portant sur le stationnement - (RMH-330)
- 15.3 Dispense de lecture et adoption du Règlement 310 pour adopter un programme de subvention en vue de favoriser la démolition de bâtiments accessoires et d'habitations vétustes (2016-2017-2018)

16. RÈGLEMENTS D'EMPRUNT

- 16.1 Avis de motion pour un règlement décrétant des travaux de réhabilitation par technique de chemisage du réseau d'aqueduc ainsi qu'un emprunt pour pourvoir au paiement desdits travaux
- 16.2 Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le Règlement 306
- 16.3 Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le Règlement 308
- 16.4 Dispense de lecture et adoption du Règlement 257-01 modifiant le Règlement 257 pour emprunter la somme de 1 450 000 \$ afin de pourvoir au paiement des honoraires professionnels dans le cadre de la préparation de diverses études préliminaires et des travaux d'inspections d'infrastructures de la municipalité
- 16.5 Dispense de lecture et adoption du Règlement 283 décrétant des travaux d'asphaltage de nouvelles rues ainsi qu'un emprunt de 1 050 000 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux
- 16.6 Dispense de lecture et adoption du Règlement 305 décrétant des travaux de prolongement du boulevard des Érables ainsi qu'un emprunt de 375 000 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux
- 16.7 Dispense de lecture et adoption du Règlement 312 décrétant des travaux de rénovation du collecteur Taillefer ainsi qu'un emprunt de 4 500 000 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux

17. RÈGLEMENTS D'URBANISME

- 17.1 Dispense de lecture et adoption du Règlement 303 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux pour la réalisation de projets résidentiels
- 17.2 Dispense de lecture et adoption du second projet de règlement 150-17 modifiant le Règlement 150 concernant le zonage afin de modifier certaines zones et normes

18. DIVERS

- 18.1 Demande de reconnaissance aux fins d'exemption de toute taxe foncière formulée par l'organisme Club de gymnastique CampiAgile de Valleyfield inc. auprès de la Commission municipale du Québec

19. PÉRIODE DE QUESTIONS
20. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC
21. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉ

2016-01-002 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 DÉCEMBRE 2015 ET DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 DÉCEMBRE 2015

Les procès-verbaux de la séance extraordinaire du 15 décembre 2015 et de la séance ordinaire du 15 décembre 2015 sont déposés devant ce conseil.

VU le deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

ATTENDU QU'une copie des procès-verbaux a été remise à chaque membre du conseil le 14 janvier 2016;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M. le conseiller François Labossière,
et résolu

D'adopter les procès-verbaux de la séance extraordinaire du 15 décembre 2015 et de la séance ordinaire du 15 décembre 2015, selon leur teneur.

ADOPTÉ

2016-01-003 DEMANDE D'APPUI AU PROJET « TRAIN OCÉAN 150 »

ATTENDU QUE la Ville d'Amqui souhaite en tant que Village-Relais du Québec, améliorer son attractivité et positionnement touristiques;

ATTENDU QUE la gare d'Amqui a été reconnue par Patrimoine Canada comme étant une gare patrimoniale, et que la Ville d'Amqui y a relocalisé depuis l'été 2015, ses services d'information touristique;

ATTENDU QUE la Ville d'Amqui possède depuis 2004 la voiture de fonction PULLMAN (Unité 4514) LYNNEWOOD et laquelle célèbrera en 2017 son centenaire (ce wagon très spécial avait été fabriqué aux ateliers PULLMAN City en 1917 non loin de Chicago pour le riche homme d'affaires Philadelphien : « Georges-Early Widener »);

ATTENDU QUE le Canada célèbrera en 2017 son 150^e anniversaire de naissance en tant que Fédération, et que l'arrivée au pouvoir ce 19 octobre dernier du tout nouveau gouvernement fédéral libéral, M. Justin Trudeau, ouvre de toutes nouvelles perspectives en termes d'investissement dans la relance de divers créneaux de l'économie canadienne, dont le transport de passagers par rail;

ATTENDU QUE cette nouvelle situation politique ouvre la possibilité de mettre de l'avant de nouvelles idées et projets qu'il n'eut été possible de promouvoir avec le précédent gouvernement fédéral;

ATTENDU QUE le maire d'Amqui a eu l'idée de proposer le projet « Train OCÉAN 150 » à la nouvelle ministre responsable de Patrimoine Canada, M^{me} Mélanie Joly, ainsi que des activités pour les célébrations du 150^e anniversaire de la Confédération canadienne;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,
appuyé par M. le conseiller Jean-Luc Pomerleau,
et résolu

D'accorder son appui inconditionnel au projet : « Train OCÉAN 150 », projet susceptible, entre autres, de relancer l'intérêt pour le transport passager par rail à l'échelle du pays et dans nos régions respectives, mode de transport plus respectueux de l'approche dite du développement durable.

ADOPTÉ

2016-01-004 ANNULATION D'UNE PROMESSE D'ACHAT D'UN TERRAIN ET DE LA RÉOLUTION 2014-09-500 RELATIVE À LA VENTE D'UN TERRAIN SITUÉ DANS LE PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE PERRON À LA COMPAGNIE ARGEX TITANE INC.

VU la résolution 2014-09-500 adoptée lors de la séance du conseil du 29 septembre 2014 relative à la vente d'un terrain situé dans le parc industriel et portuaire Perron à la compagnie Argex Titane inc.;

ATTENDU QUE la transaction pour l'acquisition de ce terrain ne se réalisera pas;

VU la recommandation du directeur du développement économique relative à l'annulation de la vente dudit terrain;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,
et résolu

DE convenir d'annuler à toutes fins que de droit toute promesse d'achat et toute vente d'un terrain situé dans le parc industriel et portuaire Perron à la compagnie Argex Titane inc. en vertu de la résolution 2014-09-500 adoptée lors de la séance du conseil du 29 septembre 2014;

D'effectuer le remboursement de 40 000 \$ à la compagnie Argex Titane inc.;

QUE la compagnie Argex Titane inc. soit libérée de toute obligation, responsabilité et/ou de tout engagement de quelque nature que ce soit;

DE transmettre la présente résolution à M. Mazen Haddad, président du conseil d'administration d'Argex Titane inc.

ADOPTÉ

2016-01-005 ANNULATION DE LA RÉOLUTION 2013-01-004 RELATIVE À LA VENTE D'UN TERRAIN SITUÉ DANS LE PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE PERRON À LA COMPAGNIE NEMASKA LITHIUM INC.

VU la résolution 2013-01-004 adoptée lors de la séance du conseil du 15 janvier 2013 relative à la vente d'un terrain situé dans le parc industriel et portuaire Perron à la compagnie Nemaska Lithium inc.;

ATTENDU QUE la transaction pour l'acquisition de ce terrain ne se réalisera pas;

VU la recommandation du directeur du développement économique relative à l'annulation de la vente dudit terrain;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
et résolu

DE convenir d'annuler à toutes fins que de droit toute promesse d'achat et toute vente d'un terrain situé dans le parc industriel et portuaire Perron à la compagnie Nemaska Lithium inc. en vertu de la résolution 2013-01-004 adoptée lors de la séance du conseil du 15 janvier 2013;

QUE la compagnie Nemaska Lithium inc. soit libérée de toute obligation, responsabilité et/ou de tout engagement de quelque nature que ce soit;

DE transmettre la présente résolution à M. Guy Bourassa, président et chef de direction de Nemaska Lithium inc.

ADOPTÉ

2016-01-006 ANNULATION DE LA RÉOLUTION 2014-06-291 RELATIVE À L'OPTION D'ACHAT EN FAVEUR DE LA COMPAGNIE DIAGEO CANADA INC. D'UN TERRAIN SITUÉ DANS LE PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE PERRON

VU la résolution 2014-06-291 adoptée lors de la séance du conseil du 17 juin 2014 relative à l'option d'achat en faveur de la compagnie Diageo Canada inc. d'un terrain dans le parc industriel et portuaire Perron;

ATTENDU QUE la transaction pour l'acquisition de ce terrain ne se réalisera pas;

VU la recommandation du directeur du développement économique relative à l'annulation de la vente dudit terrain;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,
et résolu

DE convenir d'annuler à toutes fins que de droit l'option d'achat d'un terrain situé dans le parc industriel et portuaire Perron en faveur de la compagnie Diageo Canada inc. en vertu de la résolution 2014-06-291 adoptée lors de la séance du conseil du 17 juin 2014;

DE transmettre la présente résolution à M. Armando Pereira, directeur de Diageo Corporate Property.

ADOPTÉ

2016-01-007 NOMINATION DE LIEU

VU la recommandation du groupe de travail sur la toponymie relative à la nomination de certains lieux sur le territoire de la municipalité;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,
appuyé par M. le conseiller Denis Laitre,
et résolu

DE procéder à la nomination du lieu mentionné ci-après, tel que proposé par le groupe de travail sur la toponymie :

Site à nommer	Nom proposé	En l'honneur de
Chemin de la Desserte Sud	Rue Alfred-Nobel	Pour honorer cet industriel, chimiste et fondateur de la compagnie Akzo Nobel, première entreprise à s'être implantée dans le parc industriel et portuaire Perron

D'autoriser l'installation des panneaux nécessaires, le cas échéant.

ADOPTÉ

2016-01-008 ACCEPTATION DE LA DÉMISSION DE MONSIEUR HUGO VILLEMURE-HOUE AU POSTE DE POMPIER TEMPORAIRE AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

VU la lettre de démission formulée par M. Hugo Villemure-Houde, au poste de pompier temporaire au Service de sécurité incendie;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,
et résolu

D'accepter la démission formulée par M. Hugo Villemure-Houde au poste de pompier temporaire au Service de sécurité incendie, celle-ci prenant effet le 6 février 2016;

D'autoriser le Service des ressources humaines à procéder à la mise à jour de l'organigramme de la municipalité.

ADOPTÉ

2016-01-009 ACCEPTATION DU DÉPART DE MONSIEUR YVON GAGNÉ À TITRE DE POMPIER À TEMPS PARTIEL AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

VU la lettre formulée par M. Yvon Gagné avisant la municipalité de son départ au poste de pompier à temps partiel au Service de sécurité incendie;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
et résolu

DE prendre acte du départ de M. Yvon Gagné au poste de pompier à temps partiel au Service de sécurité incendie, celui-ci ayant pris effet le 31 décembre 2015;

DE remercier M. Gagné pour ses années de service à la Ville;

D'autoriser le Service des ressources humaines à procéder à la mise à jour de l'organigramme de la municipalité.

ADOPTÉ

2016-01-010 NOMINATION AU POSTE DE JOURNALIER AU SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS

VU la recommandation du Service des ressources humaines relative à la nomination d'un journalier au Service de l'environnement et des travaux publics;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,
et résolu

DE nommer M. Steve Desrosiers au poste de journalier au Service de l'environnement et des travaux publics;

QUE la date d'affectation de M. Desrosiers à ce poste soit déterminée en fonction des besoins des services concernés et selon les dispositions de la convention collective du Syndicat des cols bleus de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield;

QUE la rémunération et les conditions de travail de M. Desrosiers soient celles prévues à la convention collective du Syndicat des cols bleus de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield en vigueur;

D'autoriser le Service des ressources humaines à procéder à la mise à jour de l'organigramme de la municipalité.

ADOPTÉ

2016-01-011 RATIFICATION D'EMBAUCHE ET DE DÉPART DE PERSONNEL POUR LA PÉRIODE DU 13 DÉCEMBRE 2015 AU 16 JANVIER 2016

VU le dépôt devant ce conseil du rapport relatif à l'embauche et au départ de personnel, pour la période du 13 décembre 2015 au 16 janvier 2016;

VU l'article 71 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,
et résolu

DE ratifier l'embauche et le départ des personnes énumérées dans le rapport déposé en janvier 2016 relatif à l'embauche et au départ de personnel, pour la période du 13 décembre 2015 au 16 janvier 2016.

ADOPTÉ

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION DE LA RÉOLUTION
2015-12-572**

Conformément à l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), le greffier a procédé à la correction de la résolution 2015-12-572 intitulée « Contrat avec la Compagnie Leduc ltée relatif au transport en commun de personnes par auto-taxi » afin d'y remplacer les mots « transport en commun de personnes par auto-taxi » par les mots « transport des personnes à mobilité réduite » partout où ils y apparaissent dans la résolution, et dépose devant ce conseil le procès-verbal de correction, tel que décrit à l'annexe « A » jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION DE LA RÉOLUTION
2015-12-592**

Conformément à l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), le greffier a procédé à la correction de la résolution 2015-12-592 intitulée « Appel d'offres 2015-40 : audit des états financiers 2015 à 2017 » afin d'y remplacer les mots « d'évaluation foncière municipale » par les mots « d'audit des états financiers » partout où ils y apparaissent dans la résolution, et dépose devant ce conseil le procès-verbal de correction, tel que décrit à l'annexe « A » jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

2016-01-012 NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT

VU l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

Il est proposé par M. le conseiller François Labossière,
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,
et résolu

DE désigner M^{me} la conseillère Louise Sauvé pour agir à titre de maire suppléant, pour la période du 1^{er} février au 30 avril 2016;

DE désigner M^{me} Sauvé pour remplacer le maire lors de ses absences et qu'elle puisse alors exercer tous les devoirs de la charge du maire, avec les mêmes droits, pouvoirs et privilèges, et sous les mêmes obligations et pénalités;

DE désigner M^{me} Sauvé comme substitut en vertu de l'article 210.24, 4^e alinéa, de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* (RLRQ, chapitre O-9) pour siéger au conseil de la Municipalité régionale de comté de Beauharnois-Salaberry en cas d'absence, d'empêchement ou de refus d'agir du maire ou de vacance de ce poste;

D'assumer les frais de représentation engagés, pour et au nom de la municipalité, sur présentation de pièces justificatives, jusqu'à concurrence de 300 \$.

ADOPTÉ

**2016-01-013 DÉSIGNATION D'UN SUBSTITUT AU PROCUREUR PRINCIPAL À LA COUR
MUNICIPALE COMMUNE DE LA VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD**

VU la recommandation du directeur du Service du contentieux de désigner un substitut au procureur principal à la cour municipale commune de la Ville de

Salaberry-de-Valleyfield, en remplacement de M^e Stéphanie Labelle devant s'absenter pour un congé de maternité;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,
et résolu

DE désigner M^e Caroline Doré de la firme Morency, société d'avocats, s.e.n.c.r.l., pour agir à titre de substitut au procureur principal à la cour municipale commune de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield;

QUE demande soit formulée au Directeur des poursuites criminelles et pénales afin d'autoriser M^e Caroline Doré, substitut au procureur advenant absence du procureur principal, le cas échéant, à représenter celui-ci pour les infractions pénales traitées devant la cour municipale commune de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield;

QUE M^e Caroline Doré soit autorisée à appliquer la réglementation municipale en matière pénale, selon les pouvoirs conférés par les règlements, afin de délivrer, pour et au nom de la municipalité, lorsque applicable, un constat pour toute infraction à l'une des dispositions d'un règlement, d'une résolution ou d'une ordonnance du conseil municipal, du *Code de la sécurité routière* (RLRQ, chapitre C-24.2), et d'entreprendre des poursuites pénales contre tout contrevenant à toute disposition des règlements pertinents.

ADOPTÉ

2016-01-014 ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À L'IMPLANTATION PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-STANISLAS-DE-KOSTKA D'UNE TOUR DE COMMUNICATION ET ACCESSOIRES SUR SON TERRITOIRE ET L'UTILISATION DE CELLE-CI PAR LA VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD AFIN D'AMÉLIORER POUR SON TERRITOIRE LA COUVERTURE RADIOFRÉQUENCE INCENDIE

VU le dépôt devant ce conseil d'une entente intermunicipale à intervenir entre la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield relative à l'implantation d'une tour de communication et accessoires sur son territoire et l'utilisation de celle-ci par la Ville de Salaberry-de-Valleyfield afin d'améliorer pour son territoire la couverture radiofréquence incendie;

VU la recommandation du directeur du Service du contentieux d'autoriser la signature de ladite entente prévoyant une délégation de compétences par la Ville de Salaberry-de-Valleyfield à la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka pour le déploiement d'un réseau de communication pour la Ville sur le territoire de la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka, la mise en place et l'utilisation d'équipements dédiés et le partage des coûts associés à ces fins;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,
et résolu

DE conclure une entente intermunicipale avec la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka relative à l'implantation d'une tour de communication et accessoires sur son territoire et l'utilisation de celle-ci par la Ville de Salaberry-de-Valleyfield afin d'améliorer pour son territoire la couverture radiofréquence incendie, plus particulièrement pour prévoir une délégation de compétences par la Ville de Salaberry-de-Valleyfield à la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka pour le déploiement d'un réseau de communication pour la Ville sur le territoire de la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka, la mise en place et l'utilisation d'équipements dédiés et le partage des coûts associés à ces fins;

D'autoriser une somme de 600 000 \$ déjà affectée au fonds de roulement avec obligation de remboursement sur dix (10) ans pour la réalisation de ce projet;

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente précitée, en y stipulant toute clause ou condition jugée utile dans l'intérêt de la municipalité ou non incompatible avec la présente.

ADOPTÉ

2016-01-015 APPROBATION DU REGISTRE DES CHÈQUES ÉMIS NUMÉROS 82901 À 83270 TOTALISANT 3 481 469,72 \$ ET DU REGISTRE DES PAIEMENTS INTERNET ÉMIS NUMÉROS 1112 À 1163 TOTALISANT 2 269 679,13 \$

Le registre des chèques émis numéros 82901 à 83270 et le registre des paiements Internet émis numéros 1112 à 1163 sont déposés devant ce conseil.

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,
et résolu

D'approuver les comptes inscrits au registre des chèques émis numéros 82901 à 83270 totalisant 3 481 469,72 \$ et au registre des paiements Internet émis numéros 1112 à 1163 totalisant 2 269 679,13 \$, et d'autoriser le trésorier à payer ces comptes en les imputant aux postes budgétaires qui y correspondent.

ADOPTÉ

DÉPÔT DU RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 31 DÉCEMBRE 2015

Conformément à l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), le rapport budgétaire au 31 décembre 2015 est déposé devant ce conseil.

2016-01-016 NOUVELLE NORME COMPTABLE RELATIVE AU PASSIF AU TITRE DES SITES CONTAMINÉS POUR L'EXERCICE 2015

ATTENDU QU'à compter de l'exercice 2015, les organismes municipaux doivent appliquer une nouvelle norme comptable, soit le chapitre SP 3260 – Passif au titre des sites contaminés du manuel de comptabilité CPA Canada pour le secteur public;

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a instauré la possibilité de recourir à une mesure d'allègement fiscal faisant appel au mécanisme des Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir (DCTP);

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
et résolu

QU'advenant le cas où le *Passif au titre des sites contaminés* devait être comptabilisé, en conformité avec le chapitre SP 3260 – Passif au titre des sites contaminés du manuel de comptabilité CPA Canada pour le secteur public, le trésorier est autorisé à affecter la charge correspondante aux *Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir* (DTCP) afin d'en étaler l'effet sur la taxation.

ADOPTÉ

2016-01-017 OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE À DIFFÉRENTS ORGANISMES OCCUPANT LES ÉDIFICES RAPHAËL-BARRETTE, JACQUES-VIAU ET JEAN-BAPTISTE-SÉGUIN

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire relative à l'octroi d'une aide financière à divers organismes de la municipalité occupant des édifices municipaux;

Il est proposé par M^{me} la conseillère Louise Sauvé,
appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
et résolu

D'autoriser une aide financière d'une somme maximale de 19 978,51 \$ aux organismes suivants, à savoir :

1. Édifice Raphaël-Barrette :

Amis de la chanson	67,32 \$
Big Band du Suroît	186,24 \$
Chorale Le Chœur Joyeux	189,37 \$
Chorale Les Gondoliers	181,75 \$
Harmonie de Salaberry-de-Valleyfield	673,52 \$
Société d'histoire et généalogie	1 325,70 \$
Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Salaberry-de-Valleyfield	526,49 \$
Syndicat national des fonctionnaires municipaux de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield	599,36 \$

2. Édifice Jacques-Viau :

Club Optimiste de Valleyfield	328,50 \$
Guilde des Tisserands	5 823,00 \$
Cercle de fermières Notre-Dame de Bellerive	3 046,50 \$
Cercle de fermières Sainte-Cécile	2 056,50 \$
Pour un Réseau Actif dans nos Quartiers (PRAQ)	1 747,76 \$

3. Édifice Jean-Baptiste-Séguin :

Musée de société des Deux-Rives	1 444,50 \$
Association de baseball amateur de Valleyfield	1 782,00 \$

ADOPTÉ

2016-01-018 OCTROI D'UNE BOURSE À OLIVIER MÉNARD À TITRE DE SOUTIEN FINANCIER À L'ÉLITE SPORTIVE

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire relative à l'octroi d'une bourse dans le cadre du soutien financier à l'élite sportive;

ATTENDU QU'Olivier Ménard, athlète sportif dans la discipline du golf, satisfait aux exigences d'admissibilité de la politique de soutien financier à l'élite sportive;

Il est proposé par M. le conseiller François Labossière,
appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
et résolu

D'octroyer à l'athlète sportif Olivier Ménard, dans la discipline du golf, une bourse de 500 \$ à titre de soutien financier à l'élite sportive dans le cadre de sa participation au « CJGA World Junior Challenge 2015 » qui a eu lieu à Tampa Bay, en Floride, du 28 au 30 décembre 2015.

ADOPTÉ

2016-01-019 PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LE CLUB D'ESCRIME DU ROUSSILLON RELATIF AU VERSEMENT D'UNE AIDE FINANCIÈRE ET À L'OCTROI D'UNE AIDE EN RESSOURCES HUMAINES ET MATÉRIELLES DANS LE CADRE DU CHAMPIONNAT PROVINCIAL EN ESCRIME

ATTENDU QUE le Club d'escrime du Roussillon, comité organisateur du Championnat provincial en escrime, a l'expertise pour coordonner la planification de ce type de compétition;

ATTENDU QUE ce même tournoi s'est tenu au même endroit lors de la 46^e Finale des Jeux du Québec à l'hiver 2011 et avait connu un franc succès;

ATTENDU QUE le comité organisateur s'engage à assurer la sécurité sur le site d'activité;

ATTENDU QUE l'organisation en place s'engage à développer des actions écoresponsables dans le cadre de ses activités;

VU le dépôt devant ce conseil d'un protocole d'entente à intervenir entre le Club d'escrime du Roussillon et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield relatif au versement d'une aide financière et à l'octroi d'une aide en ressources humaines et matérielles dans le cadre de la tenue de la 3^e étape du Circuit AAA et Vétérans ainsi qu'un tournoi par équipe qui se tiendra au Collège de Valleyfield, les 20 et 21 février 2016;

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire d'autoriser la signature dudit protocole d'entente;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
appuyé par M^{me} la conseillère Louise Sauvé,
et résolu

DE conclure un protocole d'entente avec le Club d'escrime du Roussillon relatif au versement d'une aide financière et à l'octroi d'une aide en ressources humaines et matérielles dans le cadre de la tenue de la 3^e étape du Circuit AAA et Vétérans ainsi qu'un tournoi par équipe qui se tiendra au Collège de Valleyfield, les 20 et 21 février 2016;

D'accorder à cet organisme une somme d'environ 700 \$, taxes en sus, afin de défrayer les coûts de location du gymnase pour assurer la réalisation de l'évènement;

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la municipalité, le protocole d'entente précité, en y stipulant toute clause ou condition jugée utile dans l'intérêt de la municipalité ou non incompatible avec la présente.

ADOPTÉ

**2016-01-020 PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LE CLUB DE GYMNASTIQUE CAMPIAGILE
RELATIF AU VERSEMENT D'UNE AIDE FINANCIÈRE POUR L'EXPLOITATION
DU CLUB**

VU le dépôt devant ce conseil d'un protocole d'entente à intervenir entre le Club de gymnastique CampiAgile et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield relatif au versement d'une aide financière pour l'exploitation du Club;

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire d'autoriser la signature dudit protocole d'entente;

Il est proposé par M^{me} la conseillère Louise Sauvé,
appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
et résolu

DE conclure un protocole d'entente avec le Club de gymnastique CampiAgile relatif au versement d'une aide financière de 66 840 \$ pour l'exploitation du Club, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016;

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la municipalité, le protocole d'entente précité, en y stipulant toute clause ou condition jugée utile dans l'intérêt de la municipalité ou non incompatible avec la présente.

ADOPTÉ

**2016-01-021 PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC VALSPEC INC. RELATIF AU VERSEMENT
D'UNE AIDE FINANCIÈRE POUR L'EXPLOITATION DE LA SALLE ALBERT-
DUMOUCHEL DU COLLÈGE DE VALLEYFIELD**

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield de poursuivre sa collaboration avec le Collège de Valleyfield en vue de faire de la salle Albert-Dumouchel un outil de développement culturel majeur dans la région;

ATTENDU QUE la municipalité confie à Valspec inc., par protocole d'entente depuis 1986, l'exploitation de la salle Albert-Dumouchel, la gestion de la programmation des spectacles ainsi que la gestion des équipements de scène, de son et d'éclairage;

VU le dépôt devant ce conseil d'un protocole d'entente à intervenir entre Valspec inc. et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield relatif au versement d'une aide financière pour l'exploitation de la salle Albert-Dumouchel du Collège de Valleyfield;

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire d'autoriser la signature dudit protocole d'entente;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,
et résolu

DE conclure un protocole d'entente avec Valspec inc. relatif au versement d'une aide financière de 100 000 \$ pour l'exploitation de la salle Albert-Dumouchel du Collège de Valleyfield, pour les exercices financiers 2016, 2017, 2018, 2019 et 2020 de l'organisme, pour la période du 1^{er} juin 2015 au 31 mai 2020;

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la municipalité, le protocole d'entente précité, en y stipulant toute clause ou condition jugée utile dans l'intérêt de la municipalité ou non incompatible avec la présente.

ADOPTÉ

2016-01-022 ACCEPTATION FINALE ET CESSION DE RUE ET DE PARC DANS LE CADRE DU DÉVELOPPEMENT DE LA RUE DU NOROÎT DANS LE PROJET RÉSIDENTIEL POINTE DU CANAL

ATTENDU QUE les travaux municipaux effectués par le promoteur Immogest inc. pour la réalisation du développement de la rue du Noroît et du parc des Éperviers ont été menés à terme en juillet 2013 et que le certificat de réception définitive a été signé le 26 novembre 2015 par la municipalité;

ATTENDU QUE ces travaux comprenaient les infrastructures municipales d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial, de raccordement, de fondation de rue et de bases de lampadaires;

ATTENDU QUE le promoteur Immogest inc. a respecté les modalités de l'entente et que le Service de l'ingénierie recommande l'acceptation finale des travaux;

VU la recommandation de la conseillère en aménagement au Service de l'urbanisme et des permis d'autoriser la cession de rue et de parc à la municipalité;

Il est proposé par M. le conseiller François Labossière,
appuyé par M. le conseiller Jean-Luc Pomerleau,
et résolu

D'autoriser l'acceptation finale des travaux municipaux et d'acquérir les immeubles et infrastructures du promoteur Immogest inc. dans le cadre du développement de la rue du Noroît et du parc des Éperviers, tel que décrit à l'entente et selon les conditions de ladite entente entérinée par la résolution 2012-06-326 adoptée lors de la séance du conseil du 19 juin 2012;

D'assumer les frais d'acquisition de 1 \$;

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la municipalité, tous les actes relatifs à la présente, lesquels actes devant souligner les quittances de créance et les servitudes à cet égard, le cas échéant, pour l'acquisition des immeubles et infrastructures, tel que décrit à l'entente et selon les conditions de ladite entente, en y stipulant toute clause ou condition jugée utile dans l'intérêt de la municipalité ou non incompatible avec la présente.

ADOPTÉ

2016-01-023 ÉCHANGE DE TERRAINS SITUÉS RUE JACQUES-CARTIER AVEC MADAME JULIE SAUVÉ ET MONSIEUR GHISLAIN TREMBLAY

M. le conseiller Jean-Marc Rochon déclare son intérêt dans le dossier soumis et ne participe ni aux délibérations ni à la décision du conseil sur ledit dossier.

VU la recommandation du directeur du Service de l'urbanisme et des permis relative à l'échange de terrains situés dans le secteur de la rue Jacques-Cartier avec M^{me} Julie Sauvé et M. Ghislain Tremblay dans le cadre de la relocalisation de la rue Jacques-Cartier;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,
appuyé par M. le conseiller François Labossière,
et résolu

D'autoriser l'échange d'une partie du lot 4 514 516 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, appartenant à M^{me} Julie Sauvé et M. Ghislain Tremblay, d'une superficie de 897 mètres carrés, contre une partie du lot 4 514 515 appartenant à la municipalité, d'une superficie approximative de 1050 mètres carrés, lots situés dans le secteur de la rue Jacques-Cartier;

DE retenir les services professionnels de M. Benoît Rolland, arpenteur-géomètre de la firme Legault Trudeau, pour la réalisation des opérations cadastrales et descriptions techniques nécessaires,

QUE les frais afférents à cette transaction soient assumés par la municipalité;

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la municipalité, tout acte relatif à la présente, lequel acte devant souligner les quittances de créance et les servitudes à cet égard, le cas échéant, à intervenir devant M^e Louise Monette, notaire, en y stipulant toute clause ou condition jugée utile dans l'intérêt de la municipalité ou non incompatible avec la présente.

ADOPTÉ

2016-01-024 VENTE D'UNE PARTIE DU LOT 3 473 322 SITUÉE DANS L'EMPRISE DE LA RUE ARMAND À MADAME PASCALE DAIGNAULT

VU la demande d'acquisition d'une partie du lot 3 473 322 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, lot situé sur la rue Armand, formulée par M^{me} Pascale Daignault;

VU la recommandation du directeur du Service de l'urbanisme et des permis d'autoriser la vente dudit lot;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
appuyé par M. le conseiller Jean-Luc Pomerleau,
et résolu

DE convenir de vendre à M^{me} Pascale Daignault une partie du lot 3 473 322 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, lot situé dans l'emprise de la rue Armand, d'une superficie approximative de 100 mètres carrés, pour la somme d'environ 3 200 \$, taxes en sus, soit 32 \$ le mètre carré;

QUE les frais afférents à cette transaction soient assumés par M^{me} Pascale Daignault;

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, l'acte de vente relatif à la présente, lequel acte devant souligner les quittances de créance et les servitudes à cet égard, le cas échéant, en y stipulant toute clause ou condition jugée utile dans l'intérêt de la municipalité ou non incompatible avec la présente.

ADOPTÉ

2016-01-025 ADHÉSION AU REGROUPEMENT DES MAIRES POUR LA RÉDUCTION DES GAZ À EFFET DE SERRE

CONSIDÉRANT la vision actuelle de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield par rapport à l'environnement, ses réalisations et ses engagements depuis 2010 avec le Plan d'action de la municipalité en développement durable, majeure en environnement (PADD-E);

CONSIDÉRANT ses inventaires des gaz à effet de serre réalisés pour la collectivité et l'organisation municipale en 2009-2010 et son adoption, en 2011, de son Plan de réduction des gaz à effet de serre, et par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) en 2013, ainsi que l'ensemble des orientations et mesures municipales stratégiques en découlant et résultant à la réduction des gaz à effet de serre (GES);

VU la recommandation de la conseillère en environnement au Service de l'environnement et des travaux publics d'adhérer au Regroupement des maires pour la réduction des gaz à effet de serre (GES);

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Luc Pomerleau,
appuyé par M^{me} la conseillère Louise Sauvé,
et résolu

D'adhérer et de suivre les orientations prises par le Regroupement des maires pour la réduction des gaz à effet de serre (GES) de l'Alliance des Villes des Grands-Lacs et du Saint-Laurent.

ADOPTÉ

2016-01-026 ANNULATION DE L'APPEL D'OFFRES 2015-42 RELATIF À LA DÉMOLITION DE L'USINE DE FILTRATION DU SECTEUR GRANDE-ÎLE

À la suite de l'appel d'offres 2015-42 relatif à la démolition de l'usine de filtration du secteur Grande-Île, un contrat fut accordé à la firme Les Pavages Théorêt inc. par la résolution 2015-10-491 adoptée lors de la séance du conseil du 20 octobre 2015;

VU le refus de cette compagnie de donner suite à la résolution, des échanges eurent lieu avec cette compagnie afin de régler le différend;

VU la recommandation du directeur du Service de l'environnement et des travaux publics d'annuler ledit contrat et de retourner en appel d'offres;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,
appuyé par M. le conseiller François Labossière,
et résolu

DE convenir d'annuler à toutes fins que de droit l'appel d'offres 2015-42 relatif à la démolition de l'usine de filtration du secteur Grande-Île octroyé à la firme Les Pavages Théorêt inc. en vertu de la résolution 2015-10-491 adoptée lors de la séance du conseil du 20 octobre 2015, et d'autoriser le retour en appel d'offres, conformément au devis numéro 2015-42, pour le même sujet avec les mêmes paramètres de soumission;

D'entériner l'acte de transaction et quittance souscrit par ladite compagnie.

ADOPTÉ

2016-01-027 INVITATION À SOUMISSIONNER 2015-ING-25 : SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DE LA RUE JACQUES-CARTIER

À la suite de l'invitation à soumissionner 2015-ING-25 relative à la fourniture de services professionnels d'ingénierie dans le cadre des travaux de réaménagement de la rue Jacques-Cartier, la soumission suivante est déposée devant ce conseil, laquelle soumission a obtenu le meilleur pointage :

Les Services exp inc.	46 886,81 \$
-----------------------	--------------

VU la recommandation de l'ingénieure de projet au Service de l'ingénierie d'octroyer le contrat au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation, soit la firme d'ingénieurs Les Services exp inc.;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,
appuyé par M. le conseiller François Labossière,
et résolu

D'accorder à la firme Les Services exp inc. un contrat pour les services professionnels d'ingénierie dans le cadre des travaux de réaménagement de la rue Jacques-Cartier, pour la somme de 46 886,81 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans sa soumission déposée dans le cadre de l'invitation à soumissionner 2015-ING-25;

D'autoriser ladite firme d'ingénieurs à préparer toute demande d'autorisation et à présenter et transmettre cette demande, pour et au nom de la municipalité, au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dans le cadre du projet de réaménagement de la rue Jacques-Cartier, ainsi que pour la délivrance d'une attestation de conformité des travaux, si nécessaire;

DE prendre l'engagement de transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques une attestation de conformité des travaux par rapport à l'autorisation délivrée et signée par un ingénieur, lorsque ceux-ci seront complétés, au plus tard 60 jours suivant la fin des travaux.

ADOPTÉ

A-2016-01-001 AVIS DE MOTION POUR UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 214 PORTANT SUR LES COLPORTEURS - (RMH-220)

Avis est donné par M. le conseiller François Labossière qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente de ce conseil, un règlement modifiant le Règlement 214 portant sur les colporteurs - (RMH-220).

A-2016-01-002 AVIS DE MOTION POUR UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 216 PORTANT SUR LE STATIONNEMENT - (RMH-330)

Avis est donné par M. le conseiller Denis Laître qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente de ce conseil, un règlement modifiant le Règlement 216 portant sur le stationnement - (RMH-330).

2016-01-028 DISPENSE DE LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT 310 POUR ADOPTER UN PROGRAMME DE SUBVENTION EN VUE DE FAVORISER LA DÉMOLITION DE BÂTIMENTS ACCESSOIRES ET D'HABITATIONS VÉTUSTES (2016-2017-2018)

ATTENDU QU'une copie du Règlement 310 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,
appuyé par M. le conseiller Jean-Luc Pomerleau,
et résolu

D'adopter le Règlement 310 pour adopter un programme de subvention en vue de favoriser la démolition de bâtiments accessoires et d'habitations vétustes (2016-2017-2018).

ADOPTÉ

A-2016-01-003 AVIS DE MOTION POUR UN RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION PAR TECHNIQUE DE CHEMISAGE DU RÉSEAU D'AQUEDUC AINSI QU'UN EMPRUNT POUR POURVOIR AU PAIEMENT DESDITS TRAVAUX

Avis est donné par M. le conseiller Jean-Luc Pomerleau qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente de ce conseil, un règlement décrétant des travaux de réhabilitation par technique de chemisage du réseau d'aqueduc ainsi qu'un emprunt pour pourvoir au paiement desdits travaux.

DÉPÔT DU CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER SUR LE RÈGLEMENT 306

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, chapitre E-2.2), le greffier dépose le certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter lors de la tenue du registre, le 6 janvier 2016, sur le Règlement 306 décrétant des travaux de prolongement des infrastructures dans le secteur des rues Moco et Notre-Dame ainsi qu'un emprunt de 4 800 000 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux.

DÉPÔT DU CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABILES À VOTER SUR LE RÈGLEMENT 308

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, chapitre E-2.2), le greffier dépose le certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter lors de la tenue du registre, le 6 janvier 2016, sur le Règlement 308 décrétant la construction d'un bâtiment pour les services animaliers ainsi qu'un emprunt de 1 215 617 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux.

2016-01-029 DISPENSE DE LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT 257-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 257 POUR EMPRUNTER LA SOMME DE 1 450 000 \$ AFIN DE POURVOIR AU PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS DANS LE CADRE DE LA PRÉPARATION DE DIVERSES ÉTUDES PRÉLIMINAIRES ET DES TRAVAUX D'INSPECTIONS D'INFRASTRUCTURES DE LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU QU'une copie du Règlement 257-01 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par M. le conseiller François Labossière,
 appuyé par M. le conseiller Jean-Luc Pomerleau,
 et résolu

D'adopter le Règlement 257-01 modifiant le Règlement 257 pour emprunter la somme de 1 450 000 \$ afin de pourvoir au paiement des honoraires professionnels dans le cadre de la préparation de diverses études préliminaires et des travaux d'inspections d'infrastructures de la municipalité.

ADOPTÉ

2016-01-030 DISPENSE DE LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT 283 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX D'ASPHALTAGE DE NOUVELLES RUES AINSI QU'UN EMPRUNT DE 1 050 000 \$ POUR POURVOIR AU PAIEMENT DESDITS TRAVAUX

ATTENDU QU'une copie du Règlement 283 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,
 appuyé par M. le conseiller François Labossière,
 et résolu

D'adopter le Règlement 283 décrétant des travaux d'asphaltage de nouvelles rues ainsi qu'un emprunt de 1 050 000 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux.

ADOPTÉ

2016-01-031 DISPENSE DE LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT 305 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE PROLONGEMENT DU BOULEVARD DES ÉRABLES AINSI QU'UN EMPRUNT DE 375 000 \$ POUR POURVOIR AU PAIEMENT DESDITS TRAVAUX

ATTENDU QU'une copie du Règlement 305 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par M. le conseiller François Labossière,
 appuyé par M. le conseiller Denis Laître,
 et résolu

D'adopter le Règlement 305 décrétant des travaux de prolongement du boulevard des Érables ainsi qu'un emprunt de 375 000 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux.

ADOPTÉ

2016-01-032 DISPENSE DE LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT 312 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RÉNOVATION DU COLLECTEUR TAILLEFER AINSI QU'UN EMPRUNT DE 4 500 000 \$ POUR POURVOIR AU PAIEMENT DESDITS TRAVAUX

ATTENDU QU'une copie du Règlement 312 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par M. le conseiller François Labossière,
 appuyé par M. le conseiller Jean-Luc Pomerleau,
 et résolu

D'adopter le Règlement 312 décrétant des travaux de rénovation du collecteur Taillefer ainsi qu'un emprunt de 4 500 000 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux.

ADOPTÉ

2016-01-033 DISPENSE DE LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT 303 CONCERNANT LES ENTENTES RELATIVES À DES TRAVAUX MUNICIPAUX POUR LA RÉALISATION DE PROJETS RÉSIDENTIELS

ATTENDU QU'une copie du Règlement 303 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par M. le conseiller François Labossière,
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,
et résolu

D'adopter le Règlement 303 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux pour la réalisation de projets résidentiels.

ADOPTÉ

2016-01-034 DISPENSE DE LECTURE ET ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 150-17 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 150 CONCERNANT LE ZONAGE AFIN DE MODIFIER CERTAINES ZONES ET NORMES

ATTENDU QU'une copie du second projet de règlement 150-17 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,
appuyé par M. le conseiller Jean-Luc Pomerleau,
et résolu

D'adopter le second projet de règlement 150-17 modifiant le Règlement 150 concernant le zonage afin de modifier certaines zones et normes.

ADOPTÉ

2016-01-035 DEMANDE DE RECONNAISSANCE AUX FINS D'EXEMPTION DE TOUTE TAXE FONCIÈRE FORMULÉE PAR L'ORGANISME CLUB DE GYMNASTIQUE CAMPIAGILE DE VALLEYFIELD INC. AUPRÈS DE LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC

VU la demande de reconnaissance aux fins d'exemption de toute taxe foncière formulée par l'organisme Club de gymnastique CampiAgile de Valleyfield inc., dossier CMQ-62076;

ATTENDU QU'avant d'accorder une reconnaissance, la Commission municipale du Québec doit consulter la municipalité sur le territoire de laquelle est situé l'immeuble visé par la demande, conformément à l'article 243.23 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (RLRQ, chapitre F-2.1);

Il est proposé par M^{me} la conseillère Louise Sauvé,
appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
et résolu

DE convenir de se soumettre à la décision qui sera rendue par la Commission municipale du Québec à la suite de l'audition du dossier relatif à la demande de reconnaissance aux fins d'exemption de toute taxe foncière formulée par l'organisme Club de gymnastique CampiAgile de Valleyfield inc., dossier CMQ-62076.

ADOPTÉ

PÉRIODE QUESTIONS

Deux (2) personnes manifestent le désir de s'exprimer sur les sujets suivants lors de cette deuxième période de questions :

- Demande d'information sur le point 16.2 de l'ordre du jour - *Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le Règlement 306* à l'effet de savoir si le commerce Walmart sera relié aux autres commerces par la réalisation des travaux.
- Demande d'information sur le point 10.3 de l'ordre du jour - *Nouvelle norme comptable relative au passif au titre des sites contaminés pour l'exercice 2015* à l'effet de connaître les intentions du gouvernement par l'imposition d'une telle norme.
- Demande d'information sur le point 10.3 de l'ordre du jour - *Nouvelle norme comptable relative au passif au titre des sites contaminés pour l'exercice 2015* à l'effet de savoir qui sera responsable de faire l'évaluation des terrains contaminés possédés par la Ville.

COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC

M. le maire Denis Lapointe invite les membres du conseil présents à intervenir à tour de rôle.

2016-01-036 LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 h 5, l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par M. le conseiller François Labossière,
appuyé par M^{me} la conseillère Louise Sauvé,
et résolu

DE lever la séance ordinaire du 19 janvier 2016.

ADOPTÉ

Denis Lapointe, maire

Alain Gagnon, greffier